

**MAIRIE DE MIONNAY**  
**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 3 juin 2016**

Convocation du 27 mai 2016

Présents : H. Cormorèche, M. Girer, JL Bourdin G. Devrieux, T. Lapalu, F. Ducray, J. Burdet, N. Curtet, Y.Dhomont, S.Farenc, H.Fayard, A. Fayot, N.Garampon, C. Pichoud, A. Rey, G. Virone, F.Roucayrol, ML Venditti.

Absents : E. Fleury,

Pouvoirs : E. Fleury à G. Devrieux

Secrétaire de séance : JL Bourdin

M. le Maire demande au Conseil Municipal s'il accepte d'ajouter un point à l'ordre du jour :  
Financement de l'Assainissement : participation aux frais de branchement participation pour assainissement collectif  
Accord de l'Assemblée.

**1. Désignation du secrétaire de séance**

M. Bourdin est désigné secrétaire de séance.

**2. Approbation du dernier compte-rendu**

Le compte rendu du Conseil Municipal du 13 mai 2016 est approuvé à l'unanimité.

**3. Présentation de l'objectif zéro pesticide**

M. le Maire laisse la parole à Mme Regragui chargée de mission captages prioritaires Val de Saône. Elle informe le Conseil Municipal qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 l'utilisation des pesticides ne sera plus autorisée pour les collectivités. L'interdiction sera étendue aux particuliers à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Elle précise que si le volet agricole concentre 90 % des usages de pesticide en volume, seulement 1 % des produits utilisés sont lessivés vers les rivières. Le non agricole (communes, habitants, infrastructure et transport) représente 10 % des usages mais 40 % des produits utilisés sont lessivés vers les rivières.

Pour exemple une goutte de désherbant rend non potable la quantité d'eau contenue dans une piscine olympique.

Afin d'atteindre cet objectif zéro pesticide il faut établir un plan de désherbage communal et signer une charte régionale d'entretien des espaces publics.

La mise en place d'un plan de désherbage alternatif permet d'obtenir des aides de l'agence de l'eau jusqu'à 80% sur l'acquisition de et sur des actions de sensibilisation.

#### 4. **Projet de fusion des Communautés de communes. Avis**

M. le Maire informe le Conseil de l'arrêté du Préfet portant projet de fusion des communautés de communes Chalaronne Centre, Centre Dombes et du canton de Chalamont. Ce projet fait suite à la prescription N°5 du schéma départemental de coopération intercommunale arrêté le 23 mars dernier après avis de la commission départementale de coopération intercommunale.

Conformément au III de l'article 35 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République l'arrêté portant projet de périmètre est notifié aux EPCI concernés et aux communes incluses dans le projet de périmètre afin de recueillir l'accord des conseils municipaux. Cet avis doit être rendu dans les 75 jours de la notification. A défaut de délibération, l'avis est réputé favorable.

M. Girer précise qu'une réunion de l'ensemble des conseillers municipaux des communes concernées est prévue le 15 juin prochain à Châtillon-sur-Chalaronne durant laquelle sera déterminé le nom du futur Etablissement. Il conviendra de se prononcer également rapidement sur les compétences de l'EPCI.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable au projet de fusion des communautés de communes Chalaronne Centre, Centre Dombes et du canton de Chalamont.

#### 5. **EPF. Conventions de portage foncier et de mise à disposition. Approbation**

M. le Maire rappelle que l'Etablissement Public Foncier a été sollicité afin de porter sur une durée de 4 ans l'acquisition des parcelles AE 57 et AD 118. Ces acquisitions seront réalisées sur la base de l'évaluation communiquée par le service de France Domaine.

Afin de formaliser ce portage il convient d'autoriser M. le Maire à signer la convention de portage avec l'EPF pour la parcelle AE57, le nécessaire ayant déjà été fait pour l'autre parcelle.

Par ailleurs, il est convenu que l'EPF de l'Ain mette à disposition de la commune ces biens. Il convient également d'autoriser M. le Maire à signer la convention de mise à disposition avec l'EPF de l'Ain.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Approuve le portage foncier par l'établissement public foncier de l'Ain pour l'acquisition de la parcelle AE 57 ainsi que les modalités d'intervention de l'EPF et en particulier le mode de portage et les modalités financières pour l'acquisition de cette parcelle.
- Autorise M. le Maire à signer la convention de portage foncier d'une durée de quatre ans à terme pour l'acquisition de la parcelle AE 57, ainsi que tout document nécessaire à cette opération.
- Approuve la convention de mise à disposition au profit de la commune de la parcelle AE N°57.
- Approuve la convention de mise à disposition au profit de la commune de la parcelle AD 118.
- Autorise M. le Maire à signer les conventions de mise à disposition mentionnées ci-dessus

#### 6. **Régime indemnitaire. RIFSEEP. Approbation**

S. Jullien informe le Conseil Municipal que le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'Etat est transposable à la fonction publique territoriale.

Les bénéficiaires actuelles sont les agents des filières administratives, animation et sanitaire et sociale. Les postes sont répartis en groupes de fonctions selon le cadre d'emploi et suivant le niveau de responsabilité et d'expertise requis ou les sujétions auxquelles les agents peuvent être exposés.

Le Rifseep se compose :

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) versée mensuellement.

- et d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA) basé sur l'entretien professionnel versé annuellement. Il est précisé que le CIA sera mis en place à compter des entretiens professionnels réalisés en 2016 avec un versement sur l'année 2017.

Les montants de base sont réduits au prorata de la durée effective du travail pour les agents exerçant à temps partiel ou occupés sur un emploi à temps non complet.

Le montant des primes concernant le régime indemnitaire antérieur au déploiement du RIFSEEP est garanti aux personnels si ce nouveau régime s'avérait moins favorable.

M. Roucayrol, M. Rey et Mme Curtet ne prennent pas part au vote.

Après délibération, le Conseil municipal, décide d'instaurer un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel versé selon les modalités définies ci-dessus. Les dispositions de la présente délibération prendront effet au : 1<sup>er</sup> juillet 2016. Le Rifseep se substitue à l'ensemble des primes et indemnités versées antérieurement hormis celles exclues du Rifseep.

### **7. Fonds de Solidarité Logement : contribution 2016**

Mme Devrieux informe le Conseil Municipal de l'existence du Fonds Solidarité Logement, auquel la commune adhère depuis 1992. Elle rappelle son rôle : favoriser l'accès au logement des personnes défavorisées et précise que c'est le Conseil Départemental qui en la responsabilité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Le Conseil Municipal, décide de renouveler pour 2016 son adhésion au Fonds Solidarité Logement et décide de participer financièrement pour la somme de 0,30 € par habitant, soit pour 2 165 habitants : 649,5 euros.

### **8. Voirie : Nouvelles dénominations**

M. Lapalu rappelle le projet de la Communauté de communes Centre Dombes de création d'une micro-crèche à Mionnay au cœur du village.

Dans ce cadre il convient de nommer les voies actuellement sans nom soit la place devant les commerces (épicerie, pharmacie), l'impasse le long du bief menant à la micro-crèche et la place de la micro-crèche.

Il convient à présent de délibérer afin de déterminer un nom pour ces places et cette nouvelle voie.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- ▲ Décide que la place devant les commerces (épicerie, pharmacie ...) se nommera : Place Alain Chapel
- ▲ Décide que la voie de desserte vers la micro-crèche se nommera : Rue Principale
- ▲ Décide que la place de la micro-crèche se nommera : Place du Bief

### **9. Demande de subvention exceptionnelle**

F. Ducray informe le Conseil Municipal de la demande reçue par la Mairie de l'ASCM section courir ou marcher pour l'organisation de la manifestation la Galop'Ain.

Le conseil municipal après délibération, 18 voix pour, 1 voix contre A.Rey, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200 € à l'ASCM section courir ou marcher pour l'organisation de la manifestation la Galop'Ain.

### **10. Commissions municipales. Modifications**

M. le Maire rappelle la proposition d'E.Fleury de modifier le nom de la commission emploi en commission vie économique. Après délibération, accord de l'assemblée.

### **11. SIEA. Modification du règlement intérieur, des statuts, désignation de trois suppléants**

M. le Maire informe le Conseil que lors de l'assemblée générale du SIEA qui a eu lieu le 9 avril dernier les délégués ont délibéré pour rendre possible la tenue de plusieurs assemblées par an, au lieu d'une seule. A cette fin, des modifications ont été apportées au règlement intérieur et aux statuts, en prévoyant notamment la désignation de suppléants en nombre double du nombre de délégués titulaires.

Ces modifications sont présentées au Conseil.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Approuve la modification du règlement intérieur du SIEA comme annexé à la présente,
- Approuve la modification des statuts du SIEA comme annexé à la présente
- Désigne comme nouveaux suppléants : Yves Dhomont, Françoise Durcay et Jérôme Burdet

### **12. Financement de l'Assainissement : participation aux frais de branchement participation pour assainissement collectif**

M. Bourdin rappelle la délibération prise le 13 mai dernier concernant la participation aux frais de branchement et la participation pour le raccordement à l'égout.

M. Bourdin propose au Conseil Municipal de préciser que le montant de la participation aux frais de branchement est indiqué TTC. La PAC n'est pas assujettie à la TVA.

Le Conseil Municipal, après délibération précise les dispositions se rapportant aux deux participations, à savoir :

- Participation aux frais de branchement : montant unique de 1 000 € TTC.
- Participation pour l'assainissement collectif – PAC : 4 500 € par logement neuf.

### **13. Déclaration d'intention d'aliéner**

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption pour la parcelle AC 81.

### **14. Comptes rendus des commissions**

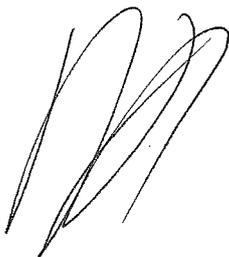
- Salle polyvalente : M. le Maire rappelle les visites des salles polyvalentes de Chazey d'Azergues, de Saint-Trivier-sur-Moignans et de Saint-André-de-Corcy. JL Bourdin précise qu'une consultation pour choisir un maître d'œuvre va être lancée. L'ouverture des candidatures est programmée le 8 juillet dès 9h avec une réunion toutes commissions à 19h30 pour la sélection de 3 équipes de maîtrise d'œuvre qui devront remettre une esquisse du projet
- Accessibilité : T. Lapalu rappelle la réunion avec notre maître d'œuvre pour les travaux d'accessibilité 2016. Les dossiers devraient être soumis au prochain conseil pour les travaux de sanitaire et de voirie.
- PLU : M. Bourdin précise qu'une commission PLU aura lieu le vendredi 17 juin à 17 heures en mairie.
- Finances : M. le Maire précise qu'une consultation a été lancée pour un emprunt de 800 000 € pour le budget Assainissement.
- Communication : F. Ducray précise que la commission travaille sur la Lettre de Juillet et l'agenda 2017.

- Associations : F. Ducray rappelle que la réunion association a eu lieu samedi dernier.
- CME : N.Curtet précise que les vélos ont été peints. Ils seront exposés pour la fête du vélo ce week-end. S.Farenc, ML Venditti et J.Burdet sont allés à la rencontre des CM2 en vue de la nouvelle élection des membres du CME.
- Voirie : T. Lapalu précise qu'il a rendez-vous avec Eurovia pour chiffrer les différents projets envisager par la commission voirie. Il précise qu'il conviendra de budgéter une somme tous les ans pour entretenir la voirie communale
- Scolaire : G.Devrieux informe le Conseil que le recrutement pour les TAP avance.

### 15. Questions diverses

- M. le Maire donne compte rendu de l'assemblée générale du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable. La commune de Villars les Dombes va intégrer le Syndicat.
- M. le Maire précise que le radar sur la RD 1083 au sud du village va bientôt fonctionner dans les deux sens.
- M. le Maire précise que les prochaines élections présidentielles auront lieu les dimanche 23 avril et dimanche 7 mai 2017. Pour les élections législatives les dates prévues sont les dimanches 11 et 18 juin 2017.
- M. le Maire informe le Conseil que des primaires de la droite et du centre auront lieu les 20 et 27 novembre.
- J. Virone rappelle la fête du Vélo qui a lieu ce week-end.
- A. Fayot propose à la commission voirie de supprimer des places de parking devant l'école afin de mettre en place un sens de circulation sur la place A. Chapel. Cette proposition sera étudiée.

Le Secrétaire de Séance, Jean-Luc BOURDIN



Le Maire, Henri CORMORECHE

